

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE,
MONSIEUR AUGUSTE ILOKI, PRONONCEE A L'OCCASION DE LA
CEREMONIE DE PRESTATION DE SERMENT DU PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE ELU A L'ISSUE DU
SCRUTIN DES 17 ET 21 mars 2021**

Palais des Congrès, Brazzaville, vendredi 16 avril 2021

Monsieur le Président de la République,

Nous voici au terme du processus électoral. La Cour constitutionnelle se réjouit d'avoir assumé, sans ambages, ses attributions constitutionnelles de veiller à la régularité de l'élection du Président de la République.

La mise en œuvre de ces attributions s'est opérée, à cet égard, avec tant d'aisance que l'article 56 de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle a permis, à cette institution, de désigner en son sein, pour tous les départements, douze coordonnateurs qui se sont fait assister de près d'une centaine de délégués, pour suivre le déroulement de l'élection les 17 et 21 mars 2021.

Dois-je, par ailleurs, rappeler que s'agissant du contentieux né de l'élection présidentielle, la Constitution et la loi organique précitée renseignent que la Cour constitutionnelle ne saurait être ramenée au niveau du juge de la fiction, des humeurs ou des desideratas, souvent formulés sous le prisme réducteur et déformant du repli sur soi. La Cour constitutionnelle décide sur la base des faits concrets, étayés par des preuves irréfutables, en fonction des prévisions constitutionnelles ou légales.

Monsieur le Président de la République,

Le peuple congolais vient de vous accorder un nouveau mandat. Aussi, la Cour constitutionnelle saisit-elle, opportunément, cette occasion pour vous congratuler, sans éluder les défis que vous avez à relever dans l'inexorable marche vers le développement.

Nous savons tous, en effet, que notre pays est, présentement, déstabilisé par un virus féroce qui n'a, d'ailleurs, pas encore fini de semer le trouble, au moment où se réalise la transition entre ce quinquennat finissant, et celui qui, à l'instant, s'ouvre à vous.

Notre mérite, dans cette période tourmentée, a été de ne pas sombrer.

Ce gigantesque défi sanitaire, qui hante toujours le quotidien des Congolais, s'ajoute certainement à ceux qui, de son fait, n'ont pu être relevés pendant le précédent quinquennat. Le traumatisme économique et social qu'il occasionne laissera, peut-être encore pour longtemps, des séquelles dans notre société. Nous ne doutons, cependant pas qu'elles seront, bientôt, un triste souvenir.

Il se trouve, aussi, Monsieur le Président de la République, que vous avez vu et entendu, à l'occasion de la campagne électorale, vos compatriotes dans toute leur diversité. Ils vous ont exprimé leur joie, leurs angoisses et leurs attentes.

Monsieur le Président de la République,

Les Congolais viennent de jouer leur partition. Ils attendent, certainement, de vous une part de réciprocité à la hauteur des suffrages exprimés en votre faveur. Le tout économique en vue du tout social reste, encore, sans nul doute, d'une impérissable et pertinente actualité dans le cadre d'une réponse globale à leurs doléances.

Sur le front de cette relation contractuelle, qu'il faut souhaiter d'ailleurs fusionnelle, et en votre qualité de Chef de l'Etat, vos compatriotes sont en droit d'attendre tout de votre riche expérience tant des Hommes que des affaires.

Monsieur le Président de la République,

Vos compatriotes ont hâte d'être édifiés sur le pacte qui, ensemble, vous liera au cours du quinquennat qui commence.

La Cour constitutionnelle, pour sa part, vous renouvelle ses félicitations, et espère que tout sera mis, en œuvre pour que votre mandat s'exécute au plus grand bonheur de tous les Congolais.

Monsieur le Président de la République, je vous remercie de votre attention.